

—
Le Ministre
—

Madame la Conseillère générale, Monsieur le Vice-président,

J'ai bien reçu votre courrier du 25 février, par lequel vous appelez mon attention sur la question du Sahara occidental, notamment le verdict du procès dit de Gdeim Izik et le cas de M. Naâma ASFARI et je vous en remercie.

Vous mentionnez le verdict prononcé à l'encontre de vingt-quatre Sahraouis, dont M. ASFARI, pour « constitution de bandes criminelles, violences contre les forces de l'ordre ayant entraîné la mort de onze personnes et mutilation de cadavre » lors des heurts violents de novembre 2010. Le procès s'est tenu en présence de nombreux observateurs, nationaux et internationaux, dont le Conseil national des droits de l'Homme, conformément à ses prérogatives. Comme vous le savez, les seules voies de recours possibles sont celles qui existent au Maroc, en l'espèce le pourvoi devant la Cour de cassation.

Soyez assurés que la France entretient un dialogue régulier avec les autorités marocaines sur la question du respect des droits de l'Homme. J'ai moi-même évoqué le cas de M. ASFARI avec mon homologue marocain lors d'un entretien en décembre dernier afin que le procès puisse se tenir sans plus de délai. Les services compétents du ministère des Affaires étrangères ont suivi avec attention le déroulement de cette procédure judiciaire. Mme Claude MANGIN, épouse de M. ASFARI, a par ailleurs été reçue par notre poste diplomatique à Rabat lors de ses déplacements au Maroc.

La résolution 2099 adoptée par le Conseil de sécurité le 25 avril, qui renouvelle le mandat de la mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), rappelle l'importance d'améliorer la situation des droits de l'Homme au Sahara occidental et dans les camps de Tindouf. Elle engage les parties à collaborer avec la communauté internationale pour définir et appliquer des mesures indépendantes et crédibles afin d'assurer le plein respect des droits de l'Homme. Tout en reconnaissant la nécessité de poursuivre les efforts, la résolution se félicite des mesures prises ces dernières années par le Maroc pour renforcer les commissions du Conseil national des droits de l'Homme à Laâyoune et Dakhla et de l'invitation de plusieurs procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. Ces procédures permettent un suivi sans complaisance de la situation, comme a pu le montrer la visite en 2012 de M. Juan Mendez, rapporteur spécial sur la torture.

.../...

Madame Chantal BOURVIC
Conseillère générale d'Ivry
Monsieur Pascal SAVOLDELLI
Vice-président du Conseil général du Val de Marne
Hôtel du Département
21/29 avenue du Général de Gaulle
94000 CRETEIL

La France estime qu'il est urgent de régler la question du Sahara occidental, qui dure depuis 1975 et freine la construction d'un Maghreb uni, stable et prospère. Le Président de la République a réaffirmé cette position dans un discours devant le parlement marocain lors de sa visite d'Etat, le 4 avril. Il a également rappelé que l'impasse actuelle était préjudiciable à tous.

La France considère que le processus politique doit demeurer la priorité pour permettre aux parties de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement agréée. C'est pourquoi elle soutient pleinement les efforts du Secrétaire général des Nations Unies et maintient un dialogue régulier avec son envoyé personnel pour le Sahara occidental, M. Christopher Ross. La France soutient en particulier sa proposition de mener une diplomatie de navettes entre les parties et les Etats voisins et encourage tout ce qui pourra contribuer au rapprochement entre l'Algérie et le Maroc afin de rompre le statu quo.

Je vous prie de croire, Madame la Conseillère générale, Monsieur le Vice-président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Laurent FABIOUS